

Michelle Zancarini-Fournel et Françoise Thébaud

Éditorial

Pagination de l'édition papier : p. 11-19

En France, la mixité scolaire semble s'imposer comme une évidence. Dans les dernières décennies du XXe siècle, l'École a été un des vecteurs essentiels de la transformation sociale, le lieu à la fois de la réussite scolaire des filles, mais aussi le constat est plus neuf de l'échec relatif des garçons, notamment des milieux populaires. Depuis « l'affaire des foulards » en 1989, la mixité est cependant l'objet de discussions et de remises en cause¹. Plusieurs études sociologiques récentes font état de mutations dans les rapports entre les sexes : la crise de la masculinité s'accompagne d'un clivage qui s'approfondit à l'âge de l'adolescence. La musique (le rap) et la danse (le hip hop) reflètent ces tensions nouvelles entre les garçons et les filles ; un nouveau code sexuel, marqué par le machisme, semble s'imposer ici ou là². Parallèlement, certaines familles remettent en cause la mixité des établissements scolaires et des loisirs périscolaires. Avec des titres choc, des magazines ou des ouvrages se font l'écho de ces interrogations et en dramatisent les enjeux³. Tous ces éléments contribuent à imposer la nécessité d'une réflexion sur la mixité, sur son historicité et sur les effets de sa généralisation.

L'intérêt pour la mixité est né des études des psychologues et des sociologues dont les premiers travaux, contemporains de la loi Haby (1975), soulignent le renforcement des stéréotypes de sexe dans les groupes mixtes⁴ ; d'autres, ultérieurement, évoquent ses effets limités sur les « choix » scolaires qui restent largement sexués. La chronologie développée alors se limite aux années postérieures à la Seconde Guerre mondiale, où se généralise la pratique de la mixité à tous les niveaux d'enseignement. Citons notamment, pour l'enseignement secondaire, les recherches de Nicole Mosconi et pour l'enseignement primaire, celles de Claude Zaidman qui font aujourd'hui autorité⁵. L'intérêt des historiens spécialistes de l'histoire de l'éducation ou d'histoire des femmes a été moins précoce, comme le souligne ici Rebecca Rogers, dans son étude comparée des systèmes éducatifs européens. Mais depuis quelques années se développent recherches et séminaires d'histoire⁶. *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* s'inscrit dans ce contexte politique et historiographique et propose une contribution au débat.

Coéducation et mixité

Double, le titre mérite d'être explicité. Il signifie d'abord, par l'emploi du terme de coéducation que la mixité scolaire considérée mixité au singulier est celle des sexes et non pas toute forme de mixité sociale⁷. Il invite ensuite à dresser la généalogie de trois termes qui recouvrent historiquement une réalité complexe : coéducation, gémination, mixité.

Le terme mixité est relativement récent. *Le Dictionnaire Littré* de 1877 ne le mentionne pas, mais le terme coéducation y figure comme néologisme, avec la définition « éducation en commun » et l'exemple de la coéducation précoce des sexes aux États-Unis⁸. En France, au XIXe siècle, la ségrégation et la séparation des sexes sont la norme, conséquence de la « difficile bataille » menée par l'Église post-tridentine contre la mixité⁹. Cependant, dès la loi Guizot de 1833, des classes mixtes fonctionnent dans l'enseignement primaire, là où n'existe pas d'école spécifique pour les filles. Pour les contemporains, la coéducation qui est dans les faits une coinstruction paraît donc possible pour les filles du peuple à l'âge de la scolarité primaire (elle se pratique de fait dans les communes rurales), mais pas pour les filles de la bourgeoisie¹⁰.

Amorcé par un pionnier comme le féministe Poullain de la Barre, le débat sur l'éducation des filles, développé lors de la Révolution française Condorcet par exemple prévoit un

enseignement gratuit et commun aux deux sexes -, repris par les saint-simoniennes en 1830 et 1848¹¹, revient sur la scène publique avec la constitution d'un mouvement féministe qui revendique la mixité et l'égalité des sexes dans la République¹². Denise Karnaouch montre, dans ce numéro, le cheminement européen des discussions sur la coéducation dans les congrès féministes. La question de la coéducation est présente dans les deux éditions du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, diffusé dans les Écoles Normales et les établissements scolaires. La différence entre les deux éditions plusieurs pages en 1911, quelques lignes seulement en 1887 -, témoigne de la place prise par la coéducation dans le débat public. Décrite par Christiane Demeulenaere-Douyère, une expérience conséquente a été menée, à partir de 1880 et pendant quatorze ans, par Paul Robin, anarchiste bakouninien et malthusien, à l'orphelinat de Cempuis dans l'Oise. Le principe de l'éducation en commun des garçons et des filles, comme le montre Frédéric Mole, a été aussi discuté, longuement et de façon contradictoire, au Congrès de Lille des Amicales des institutrices et institutrices en août 1905. Pour les féministes, comme pour les militant/e/s pédagogiques les institutrices sont d'ailleurs nombreuses dans le mouvement féministe -, la coéducation, modalité de l'éducation intégrale théorisée par Paul Robin, est un choix de société pour construire des rapports harmonieux et égalitaires entre les hommes et les femmes. Il en est de même, avec une tonalité plus psychologisante, pour les partisans de l'Éducation nouvelle de l'entre-deux-guerres présentés par Annick Raymond.

Loin de l'utopie d'un monde meilleur, la gémiation, c'est-à-dire le regroupement par âge (et non par sexe) des garçons et des filles, est un mode d'organisation administrative et renvoie à une réalité plus prosaïque : jumeler des classes à petits effectifs par souci d'économie. Dans l'institution scolaire, le petit nombre d'enfants dans les communes rurales a exigé le regroupement des sexes et instauré ainsi une coinstruction par défaut, caractéristique qui perdure en partie dans l'entre-deux-guerres et même après 1945 en France et dans les lycées français à l'étranger. Sur la question de la gémiation des écoles rurales, le débat parlementaire dure près de sept ans et impose le terme. En 1933, plus de la moitié des communes ont une école mixte et le ministre de l'Instruction publique défend non la coéducation, mais le coenseignement, la coinstruction¹³.

Quant au mot mixité, acclimaté par un débat dans les revues pédagogiques des années 1950, il apparaît dans une circulaire du 3 juillet 1957. La présence des trois termes (coéducation, gémiation et mixité) dans ce texte officiel est un condensé des débats ayant eu lieu sur cette question : débats politiques au départ, qui incluaient des choix de société, mais qui se sont conclus en fait au bénéfice des nécessités économiques et budgétaires (regroupement de classes). La réforme Berthoin de 1959 légalise les lycées mixtes nouvellement construits ; c'est le cas aussi en 1963 pour les Collèges d'enseignement secondaire. En 1965, des administrateurs de l'Éducation nationale se penchent sur la coéducation présentée comme une conséquence de l'évolution de la société¹⁴. Au cours de la crise de mai-juin 1968, l'argumentation des lycéens et des lycéennes sur les bienfaits de la coéducation se déplace de la pédagogie égalitariste à la revendication de la liberté sexuelle¹⁵. En 1976, les décrets d'application de la loi Haby généralisent la mixité dans tous les degrés d'enseignement. Le terme même de mixité n'apparaît cependant pas dans ces textes qui autorisent la présence conjointe des deux sexes dans l'enseignement et l'organisation de classes mixtes¹⁶.

Périodisation

Apparent paradoxe pour le lecteur ou la lectrice, ce numéro n'aborde pas les décennies récentes où la mixité s'est généralisée, parallèlement au processus de massification scolaire. Il ne prétend donc pas présenter une histoire des coéduqué/e/s qui reste à écrire, à la fois celle des pratiques de mixité et des vécus de la mixité qui changent les identités sociales des femmes et des hommes. À l'exception de l'article sur le football féminin de Laurence Prudhomme-Poncet, qui examine l'évolution de ce sport de l'entre-deux-guerres à aujourd'hui, les articles ici

présentés se limitent à une période bien spécifique, correspondant pour l'essentiel à la France de la Troisième République¹⁷. Deux raisons justifient ce choix : d'une part les travaux sur la mixité en histoire du temps présent sont encore peu nombreux¹⁸. D'autre part, pour bousculer les évidences actuelles et participer aux interrogations d'aujourd'hui, nous avons choisi de privilégier la période où le débat se déroule dans l'espace public et où des pionnières et des pionniers, essentiellement à l'université mais aussi ailleurs comme le montre l'exemple de « la grande famille » de Cempuis ou celui du lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur étudié par Cécile Hochard, transforment ces discussions en actes.

Les débats et les expériences ne sont pas seulement hexagonaux comme le soulignent Rebecca Rogers et Denise Karnaouch, qui décrit notamment les congrès russes d'avant 1914 et le bouillonnement pédagogique de Saint-Pétersbourg, avant que le régime soviétique ne poursuive la réforme de la mixité ; avec de curieux aléas évoqués ici par Françoise Navailh commentant une photographie de rentrée scolaire. On peut remarquer que sur ce point aussi, comme sur d'autres (le pacifisme, les droits ouvriers, la protection sociale...), s'est constituée, au début du XXe siècle, à l'échelle de l'Europe, une sphère d'opinion publique dont on connaît encore mal le devenir dans l'entre-deux-guerres. Dans son article sur l'introduction de la mixité en Grèce, Maria Repoussi nous montre les points communs avec le cas français, mais aussi les fortes différences chronologiques, compte tenu des spécificités de l'histoire politique et économique grecque.

Ainsi, les deux moments pris en compte par ce numéro de *CLIO* correspondent à ce qui peut être appelé « mixité théorisée » et « mixité expérimentée »¹⁹. Au tournant des XIXe et XXe siècles, il s'agit surtout d'une réflexion théorique et politique sur les principes et les bienfaits de la coéducation, réflexion qui est le fait de féministes, de pédagogues et d'acteurs influents dans les institutions scolaires. Dans l'entre-deux-guerres s'élaborent et se vivent des modèles de mixité, condamnés fortement par l'Église et la droite classique, écarts à la norme scolaire de séparation des sexes, que n'entame guère le mouvement d'assimilation des enseignements secondaires masculin et féminin. Cependant, si les débats sur la coéducation et le sentiment de sa valeur de transformation sociale semblent s'être estompés, les pratiques et lieux mixtes, scolaires ou de loisir, se développent incontestablement²⁰.

Espaces éducatifs

Le thème de la mixité est relativement neuf en histoire. Il incitait à des choix restrictifs mais précis, tant dans la période que dans les espaces considérés. Les pages qui suivent concernent essentiellement le cas français mais présentent également des points de comparaison avec d'autres pays européens, à la fois dans l'étude de cas spécifiques la Grèce et l'URSS et grâce à l'approche historiographique européenne de la rubrique « Actualité de la recherche ». Nous avons choisi de concentrer les études essentiellement sur le secondaire pour deux raisons. La première, c'est que les résistances à la coéducation et à la mixité ont été plus fortes dans l'enseignement secondaire où sont formées les élites. Il est donc intéressant de voir dans quelles conditions, et par quels vecteurs, cette situation s'est transformée. Dans les milieux privilégiés de la bourgeoisie du XIXe siècle, dont les filles fréquentent les pensionnats, les destins différents des hommes et des femmes rendent impensables une coéducation, car les jeunes hommes se destinent à la vie publique, alors que les jeunes filles sont préparées à être de parfaites maîtresses de maison. Même dans les familles où l'instruction est valorisée comme le montre l'article de Christine Fontanini le séparatisme prévaut dans l'éducation des filles.

La seconde raison, plus conjoncturelle, est que les premiers travaux historiques en français sur la mixité ont porté sur les pionnières qui ont bravé l'opinion publique et les coutumes pour faire des études universitaires, en particulier les étudiantes russes inscrites dans les universités suisses ou françaises²¹. Les actes des journées d'étude de 2001 et 2002, à l'université Marc Bloch de Strasbourg, qui vont être édités par Rebecca Rogers organisatrice de ces rencontres,

portent également, en grande partie, sur l'histoire des universités européennes. L'émulation entre filles et garçons profite à celles qui investissent tous les lieux de l'apprentissage du savoir, y compris les sciences et la formation des ingénieurs²². Les bachelières de l'académie de Rennes étudiées par Evelyne Héry affichent des choix largement sexués, mais elles sont de plus en plus nombreuses et réussissent déjà mieux que leurs homologues masculins.

Dans les lycées, le phénomène de la mixité est plus complexe et concerne à la fois les professeurs, les établissements et les élèves, comme le montrent les contributions de Loukia Efthymiou et Cécile Hochard. Loukia Efthymiou dresse ici une histoire du « genre des concours », en montrant bien les subtiles distinctions entre agrégations masculines, féminines et mixtes qui construisent un genre des disciplines dont l'effcience est encore lisible aujourd'hui dans les filières sexuées, qui orientent les « choix » différents des filles et des garçons. Au lycée Marcelin Berthelot, dont l'histoire est écrite par Cécile Hochard, c'est la demande sociale d'un enseignement de proximité pour les filles qui impose, dès 1938, la mixité.

Cependant, dès la crise des années 1930, on constate dans les discours institutionnels, une insistance sur le rôle spécifique des filles et des femmes, parallèlement au développement de cours d'enseignement ménager. Le régime de Vichy, en les rendant obligatoires pour toutes les filles du primaire et du secondaire, accentue le phénomène, en même temps que disparaissent les nombreux Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) créés pour les filles entre 1919 et 1939. Sur ce point, l'étude minutieuse de Jean Castets, sur le cas des diplômés délivrés dans le département du Rhône, apporte des connaissances nouvelles qui permettent de réexaminer la question de la formation professionnelle des filles et des garçons et d'en esquisser une périodicité non linéaire. Cet article stimulant appelle des recherches similaires en d'autres lieux.

La proposition faite oralement en février 2003 par un ministre de l'Éducation de créer des classes expérimentales non-mixtes, pour résoudre les problèmes de coexistence des filles et des garçons dans l'espace scolaire, nous renvoie à une histoire longue de la mixité et de la coéducation. L'enjeu des débats sur la coéducation pour les féministes et les pédagogues du XIXe siècle apparaît comparable à celui des interrogations qui naissent aujourd'hui dans les sociétés du XXIe siècle sur la coexistence des deux sexes, dans un espace commun mixte. S'intéresser à l'histoire de la mixité scolaire, c'est interroger non seulement l'historicité des institutions scolaires, mais aussi celle du rapport entre les sexes dans la société.

Bibliographie

Compayré, Gabriel, 1879, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, Paris.

Durand-Lavigne Annick et Duru-Bellat Marie, 1997, “ Mixité scolaire et construction du genre ”, in Margaret Maruani (dir.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité*, la Découverte, p. 83-92.

Fize Michel, 2003, *Les pièges de la mixité scolaire*, Paris, Les Presses de la Renaissance.

Godineau dominique, 2003, *Les femmes dans la société française, 16^e-18^e siècles*, Paris, Colin, coll.U.

Grégoire Laurence, 2003, “ Pour une histoire de la mixité scolaire. L'exemple de l'enseignement primaire en Vaucluse ”, mémoire de maîtrise d'histoire, université d'Avignon (sous la direction de Françoise Thébaud).

Houbre, Gabrielle, 2000, “ Demoiselles catholiques et *misses* protestantes : deux modèles éducatifs antagonistes au XIX^e siècle ”, in Gabrielle Cadier-Rey (dir.), *Bulletin de la Société*

de *l'Histoire du Protestantisme français*, tome 146/1, “ Femmes protestantes au XIX^e et au XX^e siècles ”, p. 49-68.

Houel Annik et Zancarini-Fournel Michelle (dir.), 2001, “ Ecole et mixités ”, *Cahiers Masculin/Féminin*, n°2, Lyon, PUL.

Lagrange Hugues, 1999, *Les adolescents, le sexe et l'amour*, Paris, Syros.

Mosconi Nicole, 1989, *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

Reynolds Sian, 1996, *France between the Wars. Gender and Politics*, London and New-York, Routledge.

Riot-Sarcey Michèle, *La démocratie à l'épreuve des femmes*, Paris, Albin Michel, 1994.

Rocheffort Florence, 2002, “ Foulard, genre et laïcité ”, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°75, juillet-septembre, p.145-156.

Tikhonov Natalia, 2001, “ Les universités suisses, pionnières de l'introduction de la mixité dans l'enseignement supérieur (1870-1930) ”, in Houel et Zancarini-Fournel, p. 27-35.

Zaidman Claude, 1996, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan.

Zancarini-Fournel michelle, 2003, “ La mixité scolaire : une histoire à faire ? ”, *Administration et éducation*, n°1, 125-132.

Notes

1 Rocheffort 2002.

2 Lagrange 1999.

3 Par exemple Fize 2003.

4 Durand-Lavigne et Duru-Bellat 1997 : 83-92.

5 Mosconi 1989 et Zaidman 1996.

6 Michelle Zancarini-Fournel, séminaire « le genre en éducation », IUFM de Lyon, depuis octobre 1999 ; Rebecca Rogers « Femmes et politiques éducatives », université Marc Bloch de Strasbourg, depuis février 2000 ; Françoise Thébaud, université européenne d'été « Histoire et sociologie de la mixité », Avignon, septembre 2002.

7 Approche développée in Houel et Zancarini-Fournel 2001.

8 Sur ce point voir Houbre 2000 : 56-60.

9 Godineau 2003. L'état des recherches, à notre connaissance, ne nous a pas permis de produire un article sur la période moderne.

10 Compayré 1879 : 321.

11 Riot-Sarcey 1994.

12 Klejman et Rocheffort 1989.

13 *Journal officiel*, 8 février 1933, Débats parlementaires : 448-449.

14 *La coéducation*, les Cahiers de l'INAS, Rennes, CRDP, 1965.

15 Comités d'action lycéens, *Les lycéens gardent la parole*, Paris, Seuil, 1968.

16 Décret 76-1301 du 26 XII 1976 (primaire) ; Décret 76-1303 du 28 XII 1976 (collèges) ; Décret 76-1304 du 28 décembre 1976 (lycées).

17 Aujourd'hui, aux Jeux Olympiques, la seule discipline à être mixte est l'équitation (depuis 1952).

18 Citons cependant Grégoire 2003 et la thèse en cours de Stéphanie Vansinghel sur les pratiques et les vécus de la mixité après 1950.

19 Zancarini-Fournel 2003.

20 Reynolds 1996 et Lee Downs 2002.

21 Tikhonov 2001.

22 Voir sur ce point l'ouvrage de Catherine Marry à paraître chez Belin.

Pour citer cet article

Référence électronique

Michelle Zancarini-Fournel et Françoise Thébaud, « Éditorial », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 17 juin 2008. URL : <http://clio.revues.org/index607.html>

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle